



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 78 - AOUT 2014

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU CALVADOS

Direction

Arrêté N °2014230-0002 - ARRETE PREFECTORAL DU 18 AOUT 2014 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS	1
---	---

Pôle Politique de la Ville et Egalité des Chances

Arrêté N °2014213-0006 - ARRETE PREFECTORAL DU 1 AOUT 2014 FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL A PROJET SOCIAL DU CALVADOS	4
---	---

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service Agricole

Autre N °2013005-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 5 JANVIER 2013	6
Autre N °2013006-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 6 JANVIER 2013	8
Autre N °2013007-0005 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 7 JANVIER 2013	10
Autre N °2013012-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 12 JANVIER 2013	12
Autre N °2013013-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 13 JANVIER 2013	14
Autre N °2013018-0003 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 18 JANVIER 2013	16
Autre N °2013021-0003 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 21 JANVIER 2013	18
Autre N °2013028-0009 - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER EN DATE DU 28 JANVIER 2013	20
Autre N °2013036-0009 - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER EN DATE DU 5 FEVRIER 2013	22
Autre N °2013040-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 9 FEVRIER 2013	24
Autre N °2013043-0006 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 12 FEVRIER 2013	26
Autre N °2013046-0001 - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER EN DATE DU 15 FEVRIER 2013	28
Autre N °2013047-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 16 FEVRIER 2013	30
Autre N °2013048-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 17 FEVRIER 2013	32
Autre N °2013050-0004 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 19 FEVRIER	34

Autre N °2013055-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 24 FEVRIER 2013	36
Autre N °2013060-0003 - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER EN DATE DU 1er MARS 2013	38
Autre N °2013064-0003 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 5 MARS 2013	40
Autre N °2013065-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 6 MARS 2013	42
Autre N °2013066-0009 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 7 MARS 2013	44
Autre N °2013068-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 9 MARS 2013	46
Autre N °2013072-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 13 MARS 2013	48
Autre N °2013074-0003 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 15 MARS 2013	50
Autre N °2013075-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 16 MARS 2013	52
Autre N °2013078-0006 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 19 MARS 2013	54
Autre N °2013080-0003 - AUTORISATION TACTITE D'EXPLOITER EN DATE DU 21 MARS 2013	56
Autre N °2013082-0001 - AUTORISATION TACTITE EN DATE DU 23 MARS 2013	58
Autre N °2013085-0011 - AUTORISATIONS TACTITES EN DATE DU 26 MARS 2013	60
Autre N °2013087-0006 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 28 MARS 2013	62
Autre N °2013088-0005 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 29 MARS 2013	64
Autre N °2013089-0001 - AUTORISATION TACTITE D'EXPLOITER EN DATE DU 30 MARS 2013	66
Autre N °2013096-0001 - AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER EN DATE DU 6 AVRIL 2013	68
Autre N °2013101-0012 - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER EN DATE DU 11 AVRIL 2013	70
Autre N °2013116-0013 - AUTORISATIONS TACITES D'EXPLOITER EN DATE DU 26 AVRIL 2013	72

Service Maritime et Littoral

Arrêté N °2014217-0002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 AOÛT 2014 RELATIF A L'EXPLOITATION D'UN LOTISSEMENT OSTRÉICOLE SUR LE SITE DE GRANDCAMP- MAISY	74
---	----

PREFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT

Arrêté N °2014225-0001 - ARRÊTE PREFECTORAL DU 13 AOÛT 2014 MODIFIANT LE NOMBRE ET LA REPARTITION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM SEVERINE.	80
Arrêté N °2014225-0003 - ARRETE PREFECTORAL DU 13 AOUT 2014 AUTORISANT DES TRAVAUX EN SITE CLASSE	84

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA REGLEMENTATION

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA REGLEMENTATION

Arrêté N °2014225-0002 - ARRETE PREFECTORAL DATANT DU 13 AOUT
2014 PORTANT

CONVOCATION DES ELECTEURS CHARGES D'ELIRE LES MEMBRES DES
TRIBUNAUX DE COMMERCE 86
DE CAEN ET LISIEUX

SOUS- PREFECTURE DE LISIEUX

Arrêté N °2014220-0001 - ARRETE PREFECTORAL DU 08 AOUT 2014
PORTANT AGREMENT DE

M. Gérémy RABEC EN QUALITE DE GARDE PARTICULIER, GARDE-
CHASSE PARTICULIER 90



PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n ° 2014230-0002

signé par
Evelyne PAMBOU, Directrice départementale de la Cohésion Sociale

le 18 Août 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU CALVADOS
Direction

ARRETE PREFECTORAL DU 18 AOUT
2014 PORTANT RENOUVELLEMENT DE
LA COMMISSION DE REFORME DES
AGENTS DU CENTRE DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU CALVADOS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

Direction Départementale
de la Cohésion Sociales du Calvados
Secrétariat Général

**LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2009 fixant la composition de la commission de réforme des agents du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados ;

VU l'arrêté du 23 juin 2014 portant délégation de signature de Monsieur Jean CHARBONNIAUD, Préfet de la Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados, à Madame Evelyne PAMBOU, Directrice départementale de la cohésion sociale ;

VU la délibération du conseil d'administration n° 2014/018 du 3 juillet 2014 désignant les représentants des communes et établissements affiliés à la commission départementale de réforme ;

VU le courrier du 17 juin 2014 du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale ;

Sur proposition de la Directrice départementale de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission de réforme des agents du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados est renouvelée comme suit :

Président de la Commission :

M. Franck HOUSAND, inspecteur de l'action sanitaire et sociale.

Médecins

Deux médecins généralistes choisis parmi les membres du Comité Médical départemental.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

M. Laurent MAYEUX
M. Claude LACOUR

Suppléants

M. Frédéric RENAUD
Mme Anne POYNARD
M. Jean-Pierre CHEVALIER
M. Dominique MERLIN

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

CATEGORIE A

Titulaire

M. Michel BERGEOT (DGSA)
Mme Isabelle FONTAINE (FO)

Suppléants

M. Claude TAJAN (DGSA)
M. Claude LEQUESNNE (DGSA)
M. Bertrand GAULTIER (FO)
Mme Sylvette LEMAGNEN (FO)

CATEGORIE B

Titulaires

M. Jean-Yves BOULOT (FO)
Mme Corinne DELACOUR (CFDT)

Suppléants

M. David LEBRETON (FO)
M. Laurent BOULANGER (FO)
Mme Myriam MARIETTE (CFDT)
Mme Jocelyne BUHLER (CFDT)

CATEGORIE C

Titulaire

M. Dominique DALLET (CFDT)

Suppléants


Mme Véronique MARTIN (CFDT)
M. Jean-Pierre MAGDELEINE (CFDT)

Article 2 : Le mandat des représentants du personnel et de l'administration se termine à la fin de la durée du mandat de la commission administrative paritaire. Il est prolongé jusqu'à ce qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des membres de la commission de réforme.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et la Directrice départementale de la cohésion sociale du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le 18 AOUT 2014

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale de la cohésion sociale



Evelyne PAMBOU



PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2014213-0006

signé par
Benoît LEMAIRE, pour le secrétaire général absent, le sous- préfet de Bayeux

le 01 Août 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU CALVADOS
Pôle Politique de la Ville et Egalité des Chances
Service Accès aux Droits - Egalité des Chances

ARRETE PREFECTORAL DU 1 AOUT 2014
FIXANT LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION D'APPEL A PROJET
SOCIAL DU CALVADOS

PREFET DU CALVADOS

ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL A PROJET SOCIAL DU CALVADOS

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-8 et R. 313-1 relatifs à la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des Directions Départementales Interministérielles ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la circulaire du 2 décembre 2010 précisant les modalités d'application pour les établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions issues de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté du 26 septembre 2012 modifié fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet du Calvados ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 –

L'article 1 de l'arrêté du 10 juillet 2014 visé ci-dessus est modifié comme suit :

Au titre des membres ayant voix délibérative, représentant les usagers :

- Monsieur Dominique DE GOUVILLE, Président de l'association Jacques CORMU, est nommé en tant que suppléant, de Madame Magalie LESUEUR, Directrice du secteur « insertion » de l'AAJB.

ARTICLE 2 –

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le 01 AOUT 2014

Pour le préfet et par délégation,
pour le secrétaire général absent,
le sous-préfet de Bayeux

Benoît LEMAIRE



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013005-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 05 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 5 JANVIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DE LA BELLE EPINE M. Mme CLOUET - 14430 BOURGEAUVILLE - 05/01/13

sur 9,07 ha situés à :

BOURGEAUVILLE

B 96 254

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013006-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 06 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 6 JANVIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

BROHIER Dominique La Tonnellerie - 14230 ISIGNY SUR MER - 06/01/13
sur 33,49 ha situés à :

ISIGNY SUR MER	ZA 20 23
ISIGNY SUR MER	ZB 23
ISIGNY SUR MER	ZA 8
ISIGNY SUR MER	ZA 9 - ZB 16 18 – ZC 29
ISIGNY SUR MER	ZA 26

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013007-0005

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 07 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 7 JANVIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **07/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DOMAINE D'HARCOUEL CHAZAL Chemin du Moulin d'Eau - 14121 SALLENELLES - 07/01/13
sur 67,03 ha situés à :

SANNERVILLE
VARAVILLE

T 46 – AD 26
D 70 73 74 75 76 77 78 79 80 82 83 86 88 89

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013012-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 12 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 12 JANVIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC FERREY FORTIER M. FERREY Guillaume
Le Manoir - 14800 ENGLISQUEVILLE EN AUGES - 12/01/13
sur 4,23 ha situés à :

CANAPVILLE

AD 68 69 75

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n ° 2013013-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 13 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 13 JANVIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **13/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

SAMSON Jean Yves Chemin Sente de Biéville - 14610 ANISY - 13/01/13
sur 0,24 ha situés à :

ANISY

ZB 13

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n ° 2013018-0003

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 18 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 18 JANVIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **18/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC LUNEL LA BERGERIE M. LUNEL Nicolas - 14490 PLANQUERY - 18/01/13

sur 8,80 ha situés à :

PLANQUERY
PLANQUERY

E 221 222 223 224 225 233 234 235
E 514

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013021-0003

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 21 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 21 JANVIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **21/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

ANNE Sabrina Hameau de Baynes - 14330 STE MARGUERITE D'ELLE - 21//01/13

sur 7,94 ha situés à :

STE MARGUERITE D'ELLE	H 152 153 154 155 156 157 161 162 163 165
CERISY LA FORET	A 188 189 191 192

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n ° 2013028-0009

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 28 Janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATIONS TACITES
D'EXPLOITER EN DATE DU 28 JANVIER
2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **28/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE SOUBRESSIN M. M. BOSSARD - 14350 LE TOURNEUR - 28/01/13
sur **5,80** ha situés à :

LE TOURNEUR YC 7 8

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **28/09/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LOUIS Laurent Ferme de la Pretresse - 14960 MEUVAINES - 28/01/13
sur **6,47** ha situés à :

SAONNET B 55 66 69 138

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n ° 2013036-0009

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 05 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATIONS TACITES
D'EXPLOITER EN DATE DU 5 FEVRIER
2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE L'ORBIQUET M. ALLEAUME Hubert - 14290 ORBEC - 05/02/13

sur 57,02 ha situés à :

ORBEC	A 73
ORBEC	A 11 12 13 20 22 187 189 453
ORBEC	A 301 - AO 14 15 98
ST MARTIN DE BIENFAITE	B 96 203
ST MARTIN DE BIENFAITE	C 49 56 58 60 61 64 65 302
ST MARTIN DE BIENFAITE	C 183
ST MARTIN DE BIENFAITE	B 56 57 59 – ZAB 19 201 203
ST PIERRE DE MAILLOC	A 632
LA VESPIERE	B 695 259
ST GERMAIN LA CAMPAGNE	E 26

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE L'ORBIQUET M. ALLEAUME Jérôme - 14290 ORBEC - 05/02/13

sur 19,38 ha situés à :

ST MARTIN DE BIENFAITE	B 170 - A 61 269 – B 2 4 5
ST MARTIN DE BIENFAITE	C 37 38 41 42 82 84 85 310

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE L'ORBIQUET M. ALLEAUME Xavier - 14290 ORBEC - 05/02/13

sur 81,63 ha situés à :

LA CHAPELLE YVON	A 64 69 71 – B 28 53 360
LA CHAPELLE YVON	B 24 447 – C 152 – D 51 53
LA CHAPELLE YVON	A 84 85 588
LA CHAPELLE YVON	B 31 32 34 37 39 467 85 86
ORBEC	A 21 82 90 91 192 501 502
ST MARTIN DE BIENFAITE	AB 79 70 76 85 – C 11 – A 250 – C 4 5 6 7 8 9 10 11 305
ST MARTIN DE BIENFAITE	C 44
ST GERMAIN LA CAMPAGNE	F 3 – ZB 21 – ZC 52

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE LA MAISON NEUVE M. LEDOUX Alexandre - 14240 CAUMONT L'EVENTE - 05/02/13

sur 0,78 ha situés à :

CORMOLAIN	C 197 198
-----------	-----------

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013040-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 09 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

**AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 9 FEVRIER 2013**

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **09/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

HAYS Marc Antoine La Cogentière - 14140 STE MARGUERITE DES LOGES - 09/02/13
sur 15,67 ha situés à :

ST OUEN LE HOUX

A 5 9 13 27 80 87

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013043-0006

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 12 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 12 FEVRIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 12/10/12 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL VEREECKE La Rouillère - 14220 HAMARS - 12/02/13
sur 22,42 ha situés à :

HAMARS	ZE 10 11 24 25
ST MARTIN DE SALLEN	ZH 65 – ZI 1 118 119

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013046-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 15 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 15 FEVRIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **15/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE LA MAISON NEUVE Mme GOULAS Régine - 14240 CAUMONT L'EVENTE - 15/02/13
sur 0,96 ha situés à :

CAUMONT L'EVENTE B 103

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **15/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL PAIN 5, rue de la Pépinière - 14610 VILLONS LES BUISSONS - 15/02/13
sur 44,99 ha situés à :

ANISY	AD 6 27 29 – ZE 24 25 38 41
CAMBES EN PLAINE	ZA 2 3
CAMBES EN PLAINE	AC 409 – ZA 244 245
CAMBES EN PLAINE	ZA 1 5 7 – ZE 6 7
VILLONS LES BUISSONS	AB 59 224 – ZC 1 42
VILLONS LES BUISSONS	AB 249 251 252 254
VILLONS LES BUISSONS	AB 1 2 3 – ZA 7

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013047-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 16 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 16 FEVRIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **16/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LENOEL Benoît Crauville - 14240 TORTEVAL QUESNAY - 16/02/13
sur 1,00 ha situés à :

TORTEVAL QUESNAY

B 339

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013048-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 17 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 17 FEVRIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 17/10/12 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

BELLANGER Philippe La Pèrelle - 14490 CAHAGNOLLES - 17/02/13
sur 2,58 ha situés à :

CAHAGNOLLES

D 22 23 25

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013050-0004

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 19 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 19 FEVRIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **19/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GUERIN Stéphane LE BOURG - 14240 STE HONORINE DE DUCY - 19/02/13

sur 1,45 ha situés à :

STE HONORINE DE DUCY A 145

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013055-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 24 Février 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 24 FEVRIER 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **24/10/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE LA LANGOTIERE M. M. BOYE Jean Marc et Jean François - 14380 BEAUMESNIL - 24/02/13
sur 4,64 ha situés à :

BEAUMESNIL

ZC 28

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n ° 2013060-0003

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 01 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

**AUTORISATIONS TACITES
D'EXPLOITER EN DATE DU 1er MARS
2013**

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **01/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LETOUZEY Isabelle Les Quatre Vents - 14220 CESNY BOIS HALBOUT - 01/03/13
sur 17,85 ha situés à :

ESPINS

ZD 18

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **01/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

FRANCK DE PREAUMONT Christophe 10 ter, route de Lieurey - 27230 THIBERVILLE - 01/03/13
sur 1,26 ha situés à :

LA CHAPELLE YVON

D 99

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013064-0003

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 05 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 5 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GRIMAUULT Bertrand Thiemesnil - 14220 CROISILLES - 05/03/13

sur 3,27 ha situés à :

CROISILLES

ZM 45

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013065-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 06 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 6 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC GILLETTE M. GILLETTE Jean Paul
La Quevannerie - 14240 FOULOGNES - 06/03/13

sur 1,06 ha situés à :

CORMOLAIN

B 257

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n ° 2013066-0009

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 07 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 7 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **07/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

HOSTE Jérôme LE MESNIL - 14700 PERTHEVILLE NERS - 07/03/13
sur 11,43 ha situés à :

BEAUMAIS
CROCY

ZI 22
ZK 42 48 52



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013068-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 09 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 9 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **09/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL GAUDRY La Robinaudière - 14330 STE MARGUERITE D'ELLE - 09/03/13

sur 4,83 ha situés à :

STE MARGUERITE D'ELLE	H 381
CERISY LA FORET	A 534 721 722 723 724 725 726 729



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013072-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 13 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 13 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **13/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL ANFERNEL M. PRUNIER Patrick - 14500 TRUTTEMER LE GRAND - 13/03/13

sur 10,24 ha situés à :

TRUTTEMER LE GRAND
VIESSOIX

ZD 7
ZL 67



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013074-0003

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 15 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 15 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **15/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE LA BOUFFARDIERE M. GUERIN François - 14400 GUERON - 15/03/13
sur 11,23 ha situés à :

ELLON

B 1 2 13 31



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013075-0001

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 16 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **16/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC LA TOURTELIERE M. DESLANDES Antoine - 14380 COURSON - 16/03/13
sur 1,54 ha situés à :

ST AUBIN DES BOIS

ZB 19 21



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013078-0006

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 19 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

**AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 19 MARS 2013**

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **19/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC CHAUFFRAY M. CHAUFFRAY Nicolas
Le Houssay - 14770 LE PLESSIS GRIMOULT - 19/03/13

sur 43,71 ha situés à :

ST MARTIN DE SALLEN
ST MARTIN DE SALLEN

ZC 21 – ZI 25 26 27 99 121 125
ZC 17 – ZH 66 – ZI 103 105 120

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013080-0003

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 21 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACTITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 21 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 21/11/12 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DU BOSQ M. PATARD Olivier - 14110 ST GERMAIN DU CRIOULT - 21/03/13

sur 30,34 ha situés à :

CLECY	ZA 5
CLECY	ZA 4
CLECY	ZA 3 32
PONTECOULANT	B 256
PROUSSY	ZO 3 - ZD 58
PROUSSY	ZD 67 – ZE 5 – ZO 1
PROUSSY	ZD 75

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n ° 2013082-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 23 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACTITE EN DATE DU
23 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **23/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

CHAMBERLAND Lucien La Bourgeoisie - 14110 ST GERMAIN DU CRIOULT - 23/03/13
sur 4,49 ha situés à :

ST GERMAIN DU CRIOULT ZK 50 51

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013085-0011

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 26 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATIONS TACTITES EN DATE
DU 26 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **26/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GUESDON Franck Le Cagnet - 14700 SOULANGY - 26/03/13

sur 8,68 ha situés à :

BONS TASSILLY

ZH 17 – ZK 110 111

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **26/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LECHEVREL Eric La Vallée - 14700 FALAISE - 26/03/13

sur 4,87 ha situés à :

FALAISE

AR 17 – ZC 27 28 44 48



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013087-0006

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 28 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 28 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 28/11/12 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

JEHAN Laurence La Boucherie - 50800 LA TRINITE - 28/03/13
sur 2,62 ha situés à :

FONTENERMONT

ZA 36

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013088-0005

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 29 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

**AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 29 MARS 2013**

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **29/11/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC FERME RIVIERE M. GAUCHER Sébastien - 14410 PRESLES - 29/03/13

sur 20,86 ha situés à :

MAISONCELLES LA JOURDAN C 303 304 325 330 331 332 213 214 215 219 220 647 648

MAISONCELLES LA JOURDAN C 315 316 317 321 323 3224 305 306 307 308 309 378 379 388 389 399 400 401

MAISONCELLES LA JOURDAN 402 403 410 411 412 413 414 415 416 417 661

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013089-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 30 Mars 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATION TACTITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 30 MARS 2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 30/11/12 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

HILAIRE Alain Amboisne - 14410 LA ROCQUE - 30/03/13

sur 10,83 ha situés à :

LA ROCQUE

ZB 48 50 – ZC 23 24

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013096-0001

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 06 Avril 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

**AUTORISATION TACITE D'EXPLOITER
EN DATE DU 6 AVRIL 2013**

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/12/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

BUON Jérôme La Moissonnière - 14500 ST MARTIN DE TALLEVENDE - 06/04/13

sur 84,57 ha situés à :

CHAMP DU BOULT	A 529 530 752 – ZB 8 16
CHAMP DU BOULT	A 226 229 235 271 274 443 696 698 699 701 702 703 704 714 715 716 909 910
CHAMP DU BOULT	1046
COURSON	ZC 6 19
ST GERMAIN DE TALLEVENDE	G 258 259 263 264 265 267 303 306
ST GERMAIN DE TALLEVENDE	G 241 242 243 244 245 270 271 273 274 275 307 635
ST MANVIEU BOCAGE	ZH 2
VIRE	H 254 262 263 267 268 269 270 271 274 275 276 277 278 666 701 716
MONTBRAY	ZK 19

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013101-0012

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 11 Avril 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

AUTORISATIONS TACITES
D'EXPLOITER EN DATE DU 11 AVRIL
2013

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 11/12/12 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC DES PELLETIERES Mme LECOINTRE Stéphanie
Le Petit Brévedent - 14130 LE BREVEDENT - 11/04/13**

sur 13,42 ha situés à :

BLANGY LE château	C 153 154 155 156
LE BREVEDENT	B 4
LE BREVEDENT	B 50 51 52
LE BREVEDENT	B 318

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le 11/12/12 signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**GAEC DES PELLETIERES M. LECOINTRE Richard
Le Petit Brévedent - 14130 LE BREVEDENT - 11/04/13**

sur 3,93 ha situés à :

LE BREVEDENT	B 72 75 76 79 83
--------------	------------------

•



PREFECTURE CALVADOS

Autre n °2013116-0013

**signé par
Jean- Luc VINAULT, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts**

le 26 Avril 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Agricole**

**AUTORISATIONS TACITES
D'EXPLOITER EN DATE DU 26 AVRIL
2013**

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **26/12/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

DELAFOSSE Guy La Ménardière - 14350 CAMPEAUX - 26/04/13

sur 3,89 ha situés à :

CAMPEAUX

ZH 177

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **26/12/12** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

DELAFOSSE Guy La Ménardière - 14350 CAMPEAUX - 26/04/13

sur 5,96 ha situés à :

CAMPEAUX

ZH 63 177

•



PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n ° 2014217-0002

signé par
Jean- Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados

le 05 Août 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Maritime et Littoral

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 AOÛT
2014 RELATIF A L'EXPLOITATION D'UN
LOTISSEMENT OSTRÉICOLE SUR LE
SITE DE GRANDCAMP- MAISY

PRÉFECTURE DU CALVADOS

Direction départementale des territoires
et de la mer du Calvados

**Arrêté préfectoral
relatif à l'exploitation d'un lotissement ostréicole
sur le site de Grandcamp-Maisy**

Le Préfet de la Région Basse Normandie,
Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R231-35 à R 231-43 de la sous-section 4 de la section 1 du chapitre 1er du titre III du livre II,
- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R237-1 à R 237-8 du chapitre VII du titre III du livre II,
- VU** le livre IX du code rural et de la pêche maritime,
- VU** le décret du 22 mars 1983 modifié fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines,
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU** le décret de M. le président de la République du 12 juin 2014 nommant Monsieur Jean CHARBONNIAUD , Préfet de Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,
- VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté ministériel du 6 juillet 2010 relatif aux demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines,
- VU** l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 fixant les conditions sanitaires de transfert et de traçabilité des coquillages vivants ,
- VU** l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 7/2008 du 31 janvier 2008 modifié relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production des coquillages vivants du département du Calvados,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 80/2007 du 13 septembre 2007 modifié portant schéma des structures des exploitations de cultures marines du département du Calvados,

- VU l'arrêté n°19/2008 du 7 avril 2008 relatif à la création d'un lotissement d'accueil temporaire de poches ostréicoles sur le littoral de Grandcamp-Maisy,
- VU les conclusions des réunions du groupe de travail des 24 janvier 2014 et 06 mars 2014 ,
- VU les résultats de la consultation administrative,
- VU les résultats de l'enquête publique,
- VU l'avis formulé par les services de l'Ifremer en date du 13 mai 2014,
- VU les avis des commissions des cultures marines du 10 avril et du 26 juin 2014,

- CONSIDERANT** que le bilan de l'expérimentation menée entre 2008 et 2013 a permis de mettre en évidence une diminution assez significative de la surmortalité des huîtres adultes sur le secteur de Maisy pendant la période estivale,
- CONSIDERANT** que la récurrence des mortalités ostréicoles sur les huîtres adultes appelle au renforcement du dispositif d'aide technique aux entreprises, mis en place en 2008 au travers du lotissement d'accueil temporaire de Grandcamp-Maisy, pour tenter d'assurer la pérennité de leur stock,
- CONSIDERANT** qu'au vu des surfaces restées disponibles dans le lotissement d'accueil, il s'avère nécessaire d'étendre le périmètre du secteur sensible, pour optimiser son occupation à un maximum d'entreprises,
- CONSIDERANT** que les périmètres du secteur sensible et du lotissement d'accueil sont déterminés avec des éléments objectifs, qui reposent à la fois sur les données bathymétriques fournies par les services de l'Ifremer et sur les constats de mortalités établis par la DDTM depuis 1994,
- CONSIDERANT** que ce projet s'inscrit dans un contexte environnemental particulier et a fait l'objet d'un formulaire de pré-évaluation des incidences Natura 2000,
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados,

ARRÊTE

Article 1^{er} Il est créé un lotissement de parcs ostréicoles sur le littoral de la commune de Grandcamp-Maisy, dénommé « lotissement d'accueil », dont le périmètre est défini à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 Ce lotissement est destiné à recevoir, en priorité, une partie des poches ostréicoles en provenance de concessions répertoriées en secteur sensible au regard des mortalités estivales d'huîtres adultes tel que délimité à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 Chaque parc du lotissement d'accueil est rattaché, en priorité, à une parcelle du périmètre sensible. Au regard de la superficie totale disponible sur le site d'accueil, la superficie de chaque concession d'accueil correspond au maximum à la moitié de la superficie du parc d'origine lié. Dans ces conditions, chaque exploitant ne pourra procéder au transfert de ses d'huîtres d'un secteur à un autre que dans la limite d'un nombre de poches égal au maximum à la moitié de la densité réglementaire autorisée sur son parc d'origine, telle que définie à l'article 9 du schéma des structures.

Toutes les modalités d'exploitation de ce dispositif sont stipulées dans le cahier des charges annexé à l'arrêté d'autorisation d'exploitation de cultures marines délivré à chaque exploitant concerné. Ces concessions seront soumises aux règles du décret de 1983 modifié notamment pour les densités minimales d'exploitation.

La date d'échéance de la concession du lotissement d'accueil sera liée à celle de la parcelle d'origine.

En cas de changement de concessionnaire d'un parc rattaché à un autre parc situé dans le secteur d'accueil, l'autorisation d'exploitation de cultures marines délivrée à l'ancien concessionnaire sur le lotissement d'accueil sera transférée d'office, au nouveau bénéficiaire du parc et ne pourra être conservée par l'ancien concessionnaire.

Article 4 Pendant la période du transfert, la concession d'origine, dont une partie du stock aura été déplacée, devra être exploitée de façon homogène et vidée d'un nombre de poches égal à celui transféré sur le site d'accueil. Dans le cas d'un transfert de la moitié du stock, l'exploitant devra laisser sur le parc d'origine une rangée de tables sur deux sans poche ostréicole. Après transfert, le nombre total de poches exploitées en même temps sur les deux concessions ne pourra pas être supérieur à celle réglementairement admise sur le parc d'origine. Des contrôles seront effectués par les services de la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados pour vérifier la conformité des parcs avec ce dispositif.

Article 5 Seules les huîtres commercialisables dans l'année seront autorisées sur les concessions du lotissement d'accueil, à hauteur de 250 bêtes au maximum par poche.

Article 6 Les surfaces définies dans le lotissement d'accueil, qui ne sont pas attribuées, sont conservées en attente de nouvelles demandes déposées par de nouveaux exploitants. Elles feront l'objet d'une instruction conforme au décret du 22 mars 1983 modifié.

Article 7 Afin de permettre d'assurer le suivi des stocks ostréicoles du dispositif mis en place par le présent arrêté, les concessionnaires d'un parc dans le lotissement d'accueil renseigneront et transmettront avant le 15 novembre de chaque année à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados(DDTM), une déclaration de production et de mortalité. Cette déclaration sera effectuée sur un modèle fourni par la DDTM du Calvados établi en concertation avec les services de l'IFREMER et le Comité Régional de la Conchyliculture « Normandie - Mer du Nord ».

Article 8 Toute infraction liée au non-respect des règles édictées par le présent arrêté, par le schéma des structures ou par le titre de concession, est passible de sanctions pénales et administratives qui pourront occasionner, pour le concessionnaire fautif, un retrait ou un refus de renouvellement de son autorisation de cultures marines.

Article 9 L'arrêté n°19/2008 du 7 avril 2008 relatif à la création d'un lotissement d'accueil temporaire de poches ostréicoles sur le littoral de Grandcamp-Maisy est abrogé.

Article 10 Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

5 AOUT 2014

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

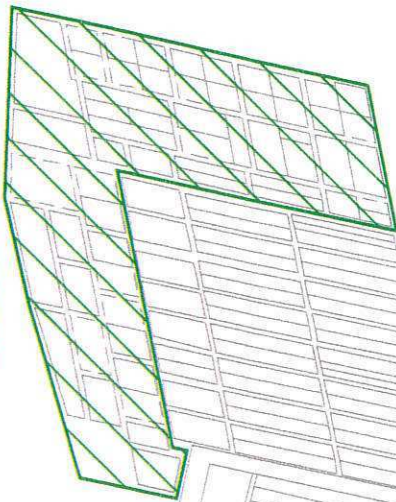

Jean-Bernard BOBIN

Destinataires :

- Monsieur le Préfet Maritime, Monsieur le Sous-Préfet de Bayeux,
- Ensemble des membres de la commission des cultures marines,
- Ensemble des exploitants professionnels concernés,
- Monsieur le Président du CRC « Normandie-Mer du Nord »,
- Mairies littorales concernées,

**Annexe 1 de l'arrêté préfectoral relatif au lotissement d'accueil de
Grandcamp-Maisy
Définition du secteur sensible et du lotissement d'accueil**

Lotissement d'accueil



Zone sensible

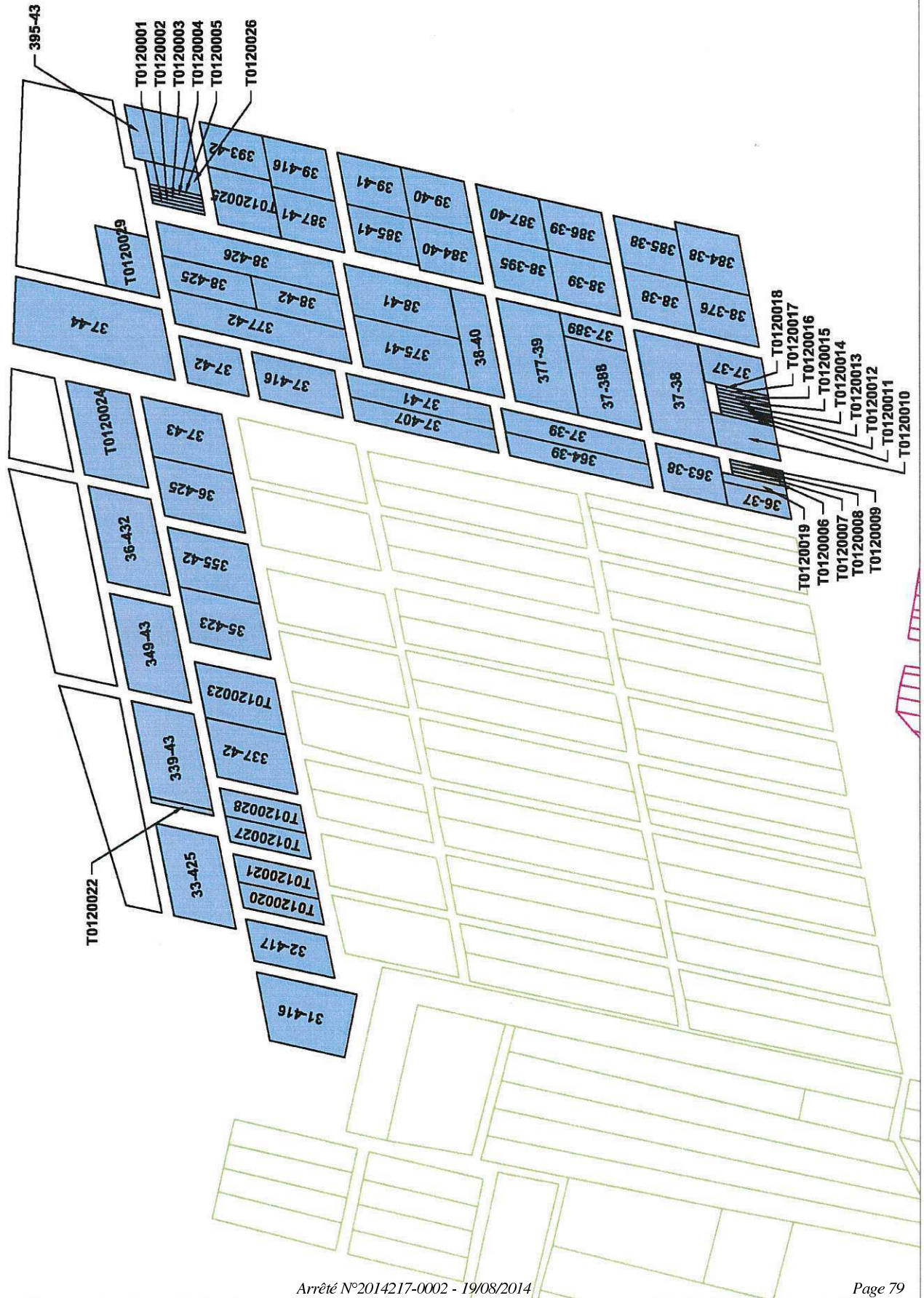


GRANDCAMP-MAISY

GEFOSSE-FONTENAY

D119a

**Annexe 2 de l'arrêté préfectoral relatif au lotissement d'accueil de
Grandcamp-Maisy
Identification des parcelles**





PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2014225-0001

signé par
Jean- Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados

le 13 Août 2014

PREFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DE LA COORDINATION ET DU
DEVELOPPEMENT
Bureau du contrôle de légalité, de l'urbanisme et de l'intercommunalité

ARRÊTE PREFECTORAL DU 13 AOÛT
2014 MODIFIANT LE NOMBRE ET LA
REPARTITION DES CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM SEVERINE.

PRÉFET DU CALVADOS

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE
LA COORDINATION ET DU DÉVELOPPEMENT

BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ, DE
L'URBANISME ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Arrêté préfectoral modifiant le nombre et la répartition
des conseillers communautaires
de la communauté de communes
Intercom Séverine

LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2,

Vu la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires,

Vu le décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013 publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 authentifiant les chiffres des populations de métropole et d'outre-mer,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2001 modifié portant création de la communauté de communes Intercom Séverine,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2013 fixant le nombre et la répartition des délégués communautaires de la communauté de communes Intercom Séverine,

Vu la décision n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014 du Conseil constitutionnel déclarant contraire à la Constitution le deuxième alinéa du paragraphe I de l'article L.5211-6-1 du CGCT,

Considérant que cette décision constitutionnelle impose de recomposer le conseil communautaire lorsque le conseil municipal d'au moins une commune membre d'une communauté de communes ayant composé son conseil communautaire par accord local est partiellement ou intégralement renouvelé,

Considérant la nécessité de convoquer les électeurs de la commune de Le Gast pour une élection municipale partielle complémentaire le 12 octobre 2014 (1^{er} tour),

Considérant que la composition du conseil communautaire ne peut être établie que selon les modalités prévues aux III et IV de l'article L.5211-6-1 du CGCT,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados,

ARRÊTE

Article 1^{er} – A compter du 12 octobre 2014, le conseil communautaire de la communauté de communes Intercom Séverine est composé de **34** conseillers communautaires répartis entre les communes membres comme suit :

Communes	Nombre de conseillers communautaires
Beaumesnil	1
Campagnolles	2
Champ-du-Boult	1
Courson	2
Fontenermont	1
Le Gast	1
Landelles-et-Coupigny	4
Le Mesnil-Benoist	1
Le Mesnil-Caussois	1
Mesnil-Clinchamps	5
Le Mesnil-Robert	1
Pont-Bellanger	1
Pont-Farcy	2
Saint-Aubin-des-Bois	1
Saint-Manvieu-Bocage	2
Saint-Sever-Calvados	6
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1
Sept-Frères	1
Total	34

Les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un conseiller communautaire suppléant.

Article 2 – En application de l'article L.5211-6-2 du CGCT, pour la commune de Saint-Sever-Calvados qui dispose de sièges supplémentaires, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant. Les conseillers communautaires supplémentaires sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et présentant au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sever-Calvados doit en délibérer avant le 12 octobre 2014.

Pour les communes de Mesnil-Clinchamps et Landelles-et-Coupigny, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Pour les communes de Beaufemesnil, Champ-du-Boult, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Caussois, Le Mesnil-Robert, Saint-Aubin-des-Bois et Sept-Frères, le conseiller communautaire et le conseiller communautaire suppléant sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Le mandat des conseillers communautaires précédemment élus et non membres du nouvel organe délibérant de la communauté de communes prend fin à compter de la date de la première réunion de ce nouvel organe délibérant.

Seuls les membres du bureau du conseil communautaire qui perdent leur mandat de conseiller communautaire seront remplacés.

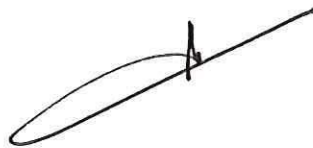
Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la préfecture du Calvados et notifié aux :

- Président de la communauté de communes Intercom Séverine,
- Maires des communes membres,
- Sous-préfet de Vire,
- Directeur régional des finances publiques,
- Chef du centre des finances publiques de Vire.

Fait à CAEN, le 13 AOUT 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général



Jean-Bernard BOBIN



PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2014225-0003

signé par
Jean- Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados

le 13 Août 2014

PREFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DE LA COORDINATION ET DU
DEVELOPPEMENT
Bureau de l'Environnement et du Développement Durable

ARRETE PREFECTORAL DU 13 AOUT
2014 AUTORISANT DES TRAVAUX EN
SITE CLASSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT
Bureau de l'environnement
et du développement durable

Autorisation spéciale de travaux en site classé

**LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-10 et R. 341-10 ;

VU le décret du 23 août 2006 portant classement parmi les sites du département du Calvados de l'ensemble dénommé "Omaha Beach" sur le territoire des communes de Colleville-sur-Mer, Saint Laurent-sur-Mer et Vierville-sur-Mer ;

VU le dossier de déclaration préalable déposé le 10 juillet 2014 par M. Benjamin TRONÇON (référence DP 01460514U0014) concernant l'isolation et le bardage extérieur de sa maison d'habitation située à Saint-Laurent-sur-Mer, 14 avenue de la Libération, dans le site classé d'Omaha Beach ;

VU l'avis favorable assorti de réserves de l'architecte des bâtiments de France en date du 7 août 2014 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

ARRETE

Article 1er : La réalisation des travaux envisagés par M. Benjamin TRONÇON consistant en l'isolation et le bardage extérieur de sa maison d'habitation, située 14 avenue de la Libération à Saint-Laurent-sur-Mer, dans le site classé d'Omaha Beach, est autorisée, sous réserve :
- que le bardage projeté soit réalisé en mélèze, teinte naturelle, afin de favoriser l'insertion du projet dans le paysage du site classé.

Cette autorisation s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. TRONÇON et publié au recueil des actes administratifs du Calvados. Une copie de cet arrêté sera transmise au sous-préfet de Bayeux et au maire de la commune de Saint-Laurent-sur-Mer.

Fait à CAEN, le 13 août 2014

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Jean-Bernard BOBIN



PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n ° 2014225-0002

signé par
Jean- Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados

le 13 Août 2014

PREFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA REGLEMENTATION
Bureau des Libertés Publiques

ARRETE PREFECTORAL DATANT DU 13
AOUT 2014 PORTANT CONVOCATION
DES ELECTEURS CHARGES D'ELIRE LES
MEMBRES DES TRIBUNAUX DE
COMMERCE DE CAEN ET LISIEUX

PRÉFET DU CALVADOS

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA REGLEMENTATION

**ARRETE PREFECTORAL N°DLPR-B1-14-192
PORTANT CONVOCATION DES ELECTEURS CHARGES D'ELIRE LES
MEMBRES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE DE CAEN ET LISIEUX**

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE DU MERITE

VU le Code de Commerce, notamment ses articles L 723-1 à L 723-14, L 722-6, R 723-1 à R 723-31,

VU le Code électoral ;

VU les listes électorales établies par les commissions prévues par l'article R 723-1 précité ;

VU les vacances de postes constatées au sein des Tribunaux de Commerce du CALVADOS ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados ;

ARRETE

ARTICLE 1ER - Les électeurs chargés d'élire les membres des tribunaux de commerce de CAEN et LISIEUX sont appelés à voter par correspondance. La date limite de réception des votes est fixée au **mardi 30 septembre 2014** et, si un second tour est nécessaire, au **lundi 13 octobre 2014**.

Le nombre de juges dont le renouvellement sera soumis à l'élection s'établit comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| - Tribunal de commerce de CAEN | 11 juges |
| - Tribunal de commerce de LISIEUX | 3 juges |

.../...

ARTICLE 2 - Les opérations de dépouillement et de recensement des votes auront lieu, le **mercredi 1er octobre 2014** et en cas de second tour **le mardi 14 octobre 2014**. Elles se dérouleront en ce qui concerne chaque tribunal, aux endroits désignés ci-après :

- **CAEN** : dans la salle de réunion des juges du tribunal de commerce (salle 2-12),
2^{ème} étage du Palais de justice, Place Gambetta à CAEN.
- **LISIEUX** : au tribunal de commerce.

ARTICLE 3 - Les juges des tribunaux de commerce sont élus pour deux ans lors de leur première élection et pour quatre ans lors des élections suivantes.

ARTICLE 4 - Les candidats aux fonctions de juges devront déposer leur candidature à la préfecture du Calvados à CAEN, direction des libertés publiques et de la réglementation, bureau des libertés publiques, rue Daniel HUET, 2^{ème} étage, **jusqu'au jeudi 11 septembre 2014 à 18 heures**.

Les déclarations de candidatures sont écrites et signées par les candidats. Elles peuvent être individuelles ou collectives.

Chaque candidat accompagne sa déclaration de candidature :

- de la copie d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport)
- d'une déclaration écrite sur l'honneur indiquant :
 1. qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité fixés à l'article L 723-4 du code de commerce
 2. qu'il n'est pas frappé de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux 1° à 4° de l'article L 723-2 et aux articles L 723-5 à L 723-8 du code de commerce
 3. qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L 724-4 du code de commerce (suspension par la commission nationale de discipline)
 4. qu'il n'est pas candidat dans un autre tribunal de commerce.

La déclaration de candidature peut être présentée par le candidat lui même, ou par un mandataire.

Elle est remise en main propre et ne peut aucunement être postée, transmise par voie électronique ou tout autre moyen.

ARTICLE 5 – Pour chaque tribunal de commerce, une commission électorale comprenant un magistrat de l'ordre judiciaire, président, et deux juges d'instance, est chargée de vérifier la conformité des bulletins de vote remis par les candidats qui souhaitent bénéficier de l'envoi de la propagande aux électeurs par les services préfectoraux, de contrôler la régularité du scrutin et de proclamer les résultats. Le secrétariat est assuré par le greffier du tribunal de commerce.

.../...

ARTICLE 6 – Les commissions électorales se réuniront :

- le lundi 15 septembre 2014 pour valider les bulletins qui auront été remis au Président au plus tard le samedi 13 septembre 2014.

Les bulletins ainsi validés seront remis au préfet **au plus tard le mardi 16 septembre au matin.**

- dans les lieux visés à l'article 2, le **mercredi 1er octobre 2014 à 10 heures** pour le tribunal de commerce de CAEN et à **14 heures** pour le tribunal de commerce de LISIEUX. Si un second tour de scrutin est nécessaire, les commissions électorales se réuniront le **mardi 14 octobre 2014**, aux mêmes lieux et heures.

ARTICLE 7 - Le droit de vote est exercé par correspondance.

ARTICLE 8 - Sont déclarés élus au premier tour, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'est élu ou s'il reste des sièges à pourvoir, l'élection est acquise, au second tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus âgé est proclamé élu.

ARTICLE 9 - Les résultats sont proclamés publiquement par le président de la commission électorale. La liste des candidats élus est immédiatement affichée au greffe du tribunal de commerce.

Le procès-verbal des opérations électorales est dressé, en trois exemplaires, revêtus de la signature des membres de la commission électorale. Le premier exemplaire est envoyé au Procureur Général près la Cour d'appel, le deuxième au préfet et le troisième est conservé au greffe du tribunal de commerce.

ARTICLE 10 - Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et les présidents des tribunaux de commerce de Caen et de Lisieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chaque électeur.

Fait à Caen, le 13 AOUT 2014

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général



Jean-Bernard BOBIN



PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n ° 2014220-0001

**PREFECTURE DU CALVADOS
SOUS- PREFECTURE DE LISIEUX
Réglementation**

ARRETE PREFECTORAL DU 08 AOUT
2014 PORTANT AGREMENT DE M.
Gérémy RABEC EN QUALITE DE GARDE
PARTICULIER, GARDE- CHASSE
PARTICULIER

PREFET DU CALVADOS

Sous-Préfecture de LISIEUX
Pôle Réglementation
Affaire suivie par Martine COUDREY
☐ 02.31.31.82.07
adresse mail : martine.coudrey@calvados.gouv.fr

**Arrêté préfectoral N°2014/1036 portant agrément de Monsieur Gérémy RABEC
en qualité de garde particulier, garde-chasse particulier,**

**LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, notamment son article R.428-25, R437-3-1

VU le décret n°2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11/07/2014 donnant délégation de signature à Madame Hélène COURCOUL-PETOT, Sous-Préfète de LISIEUX,

VU la commission délivrée par Monsieur BOUDAILLIER Raoul demeurant à CASTILLON EN AUGÉ (14) à Monsieur Gérémy RABEC par laquelle il (elle) lui confie la surveillance de sa (ses) propriété(s) et droit de chasse,

VU l'arrêté préfectoral n° AT14/2007-070 en date du 7 août 2007 du Préfet de la Région Basse Normandie, Préfet du Calvados, reconnaissant l'aptitude technique de Monsieur Gérémy RABEC apte à exercer les fonctions de garde particulier et de garde chasse particulier,

Sur proposition de Madame la sous-préfète de Lisieux,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Gérémy RABEC, né le 16 juin 1984 à DEAUVILLE (14), demeurant à TORTISAMBERT (14140) est agréé en qualité de garde particulier pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés de Monsieur BOUDAILLIER Raoul, et en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse sur les territoires des communes de CASTILLON-EN-AUGÉ et COUPESARTE.

Article 2 : La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de **cinq ans**.

Article 4 : Préalablement à son entrée en fonction, Monsieur Gérémy RABEC doit prêter serment devant le tribunal d'instance de LISIEUX.

Article 5 : La prestation de serment n'est pas requise à la suite du renouvellement d'un agrément, ou d'un nouvel agrément correspondant à une nouvelle commission pour la surveillance de territoires placés dans le ressort du tribunal ayant reçu le serment.

Article 6 : Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Gérémy RABEC doit être porteur en permanence du présent arrêté et de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 7 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès de la sous-préfète de LISIEUX ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 9 : La Sous-Préfète de Lisieux est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Gérémy RABEC, et dont copie sera remise à Monsieur BOUDAILLIER Raoul, à Monsieur le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et à Monsieur le Chef d'Escadron, commandant de la compagnie de gendarmerie de LISIEUX et Monsieur le Chef d'Escadron commandant la compagnie de gendarmerie de DEAUVILLE. En outre, il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lisieux, le 8 août 2014

Pour le préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale



Elyane PERRIER